

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS

.....
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
**COMMUNE
DE
CERCOTTES**
45520

ARRETE n°3/2021

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
entre la RD2020 et la route forestière des fossés Guillaume
DEPOSE ET REPOSE D'UN PASSAGE A NIVEAU ET DES
CONSTITUANTS DE LA VOIE FERREE

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,

VU le Code rural et de la pêche maritime et ses articles L 161-1, L 161-5, L 161-13, L 163-1 et l'article D 161-10,

VU le Code de la voirie routière et notamment son article L 113-1,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de dépose et repose d'un passage à niveau (PN) et des constituants de la voie ferrée, au droit du PN 81 entre la RD2020 et la route forestière des fossés Guillaume, par la société AVF TP sise 40 chemin des Bateliers à Nantes (44300), il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : Du 1er au 22 mars 2021, et ce, pendant toute la durée des travaux, la circulation sera interdite aux véhicules légers et aux poids lourds entre la RD2020 et la route forestière des fossés Guillaume, à la hauteur du passage à niveau PN81. Seuls les véhicules de chantier de 3,5 tonnes et plus sont autorisés à circuler dans le cadre des travaux.

Article 2 : Une déviation sera mise en place pour permettre le contournement des travaux (voir plans et photos en PJ).

Article 3 : La signalisation de part et d'autre de la zone des travaux sur la voie publique sera réalisée, conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur, par la société AB2 Signalisation (représentée par M. DREYER) sise 290 rue de Marigny ZA du Pressoir vert à Semoy (45400).

Article 4 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement et la responsabilité de la signalisation au droit du chantier incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur le chantier et à la mairie.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée:

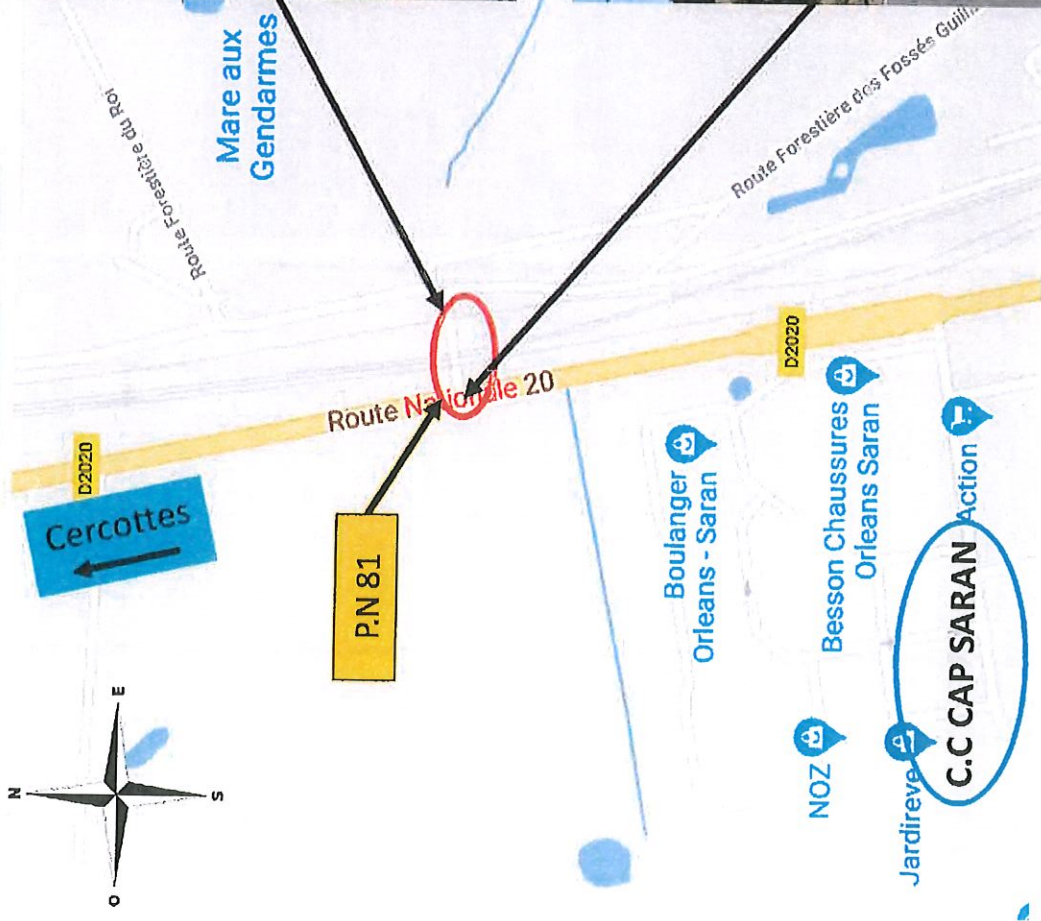
- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY
 - Au Président du Conseil départemental
 - A la société AVF TP - 40 chemin des Bateliers 44300 Nantes
 - A la SNCF Réseau – Infrapôle Centre (représentée par M. DUBERNET) 25 rue Fabienne Landy 37700 Saint Pierre des Corps
 - A la société AB2 Signalisation (représentée par M. DREYER) 290 rue de Marigny ZA du Pressoir vert 45400 Semoy
- qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 20 février 2021

Le Maire, Martial SAVOURE-LEJEUNE



Fermeture du P.N 81 du 1er/03 au 19/03/2021 - RN 20 à SARAN



Côté Est

Pose de 5 séparateurs K16
 Pose de 3 barrières Héras +
 4 plots béton + arrêté
 circulation + 3 R2
 Pose KC1 « Route barrée »
 Pose chaîne et cadenas (clés
 cadenas à remettre au chef
 de chantier AVF - TP)



Côté Ouest Bord RN 20

- Pose de 5 séparateurs K16
 Pose de 3 barrières Héras +
 4 plots béton + arrêté
 circulation + 3 R2
 Pose KC1 « Route barrée »
 Pose chaîne et cadenas (clés
 cadenas à remettre au chef
 de chantier AVF - TP)
 - Pose KD 22a – flèche à
 gauche + plastobloc
 (Pose devant les K16)



Fermeture du P.N 81 du 1er/03 au 19/03/2021 - RN 20 à SARAN

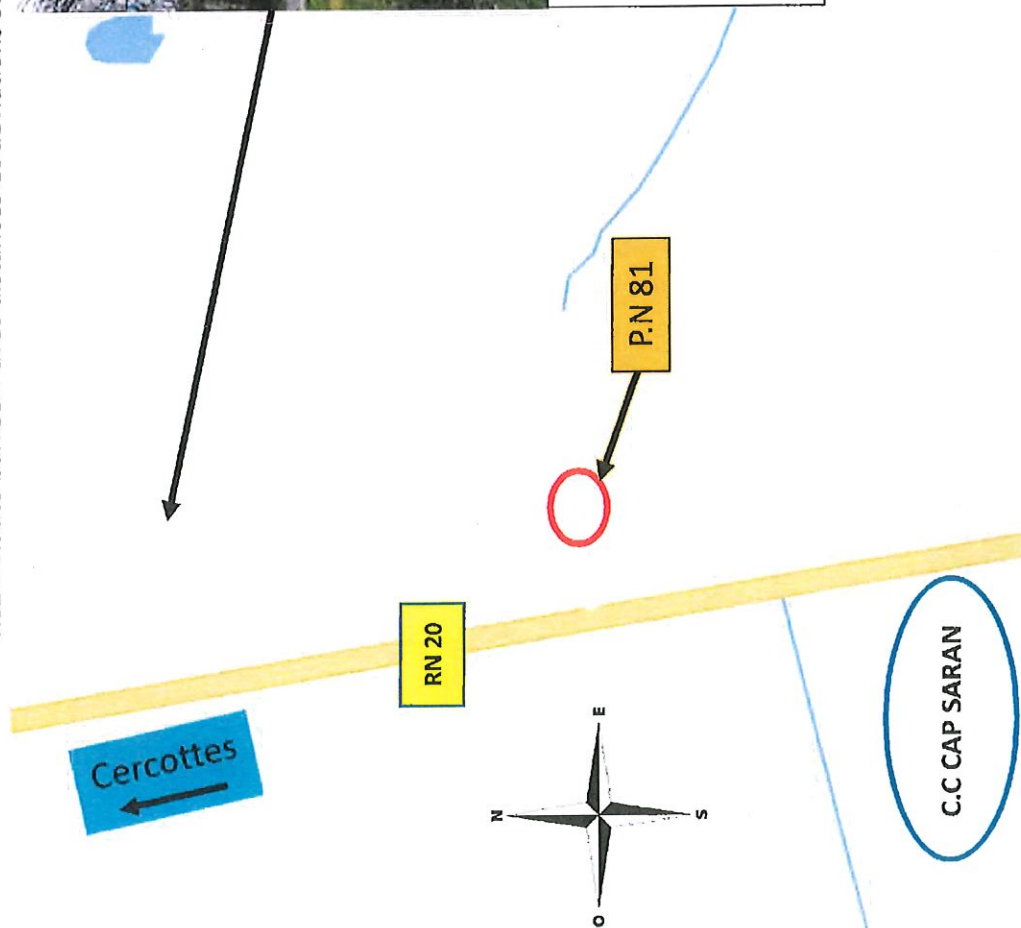
KC1 « Route barrée » avec distances et déviations sens Est – Nord – Ouest – Sud – Pose le 01/03/2021 avant 08h00



Côté Est

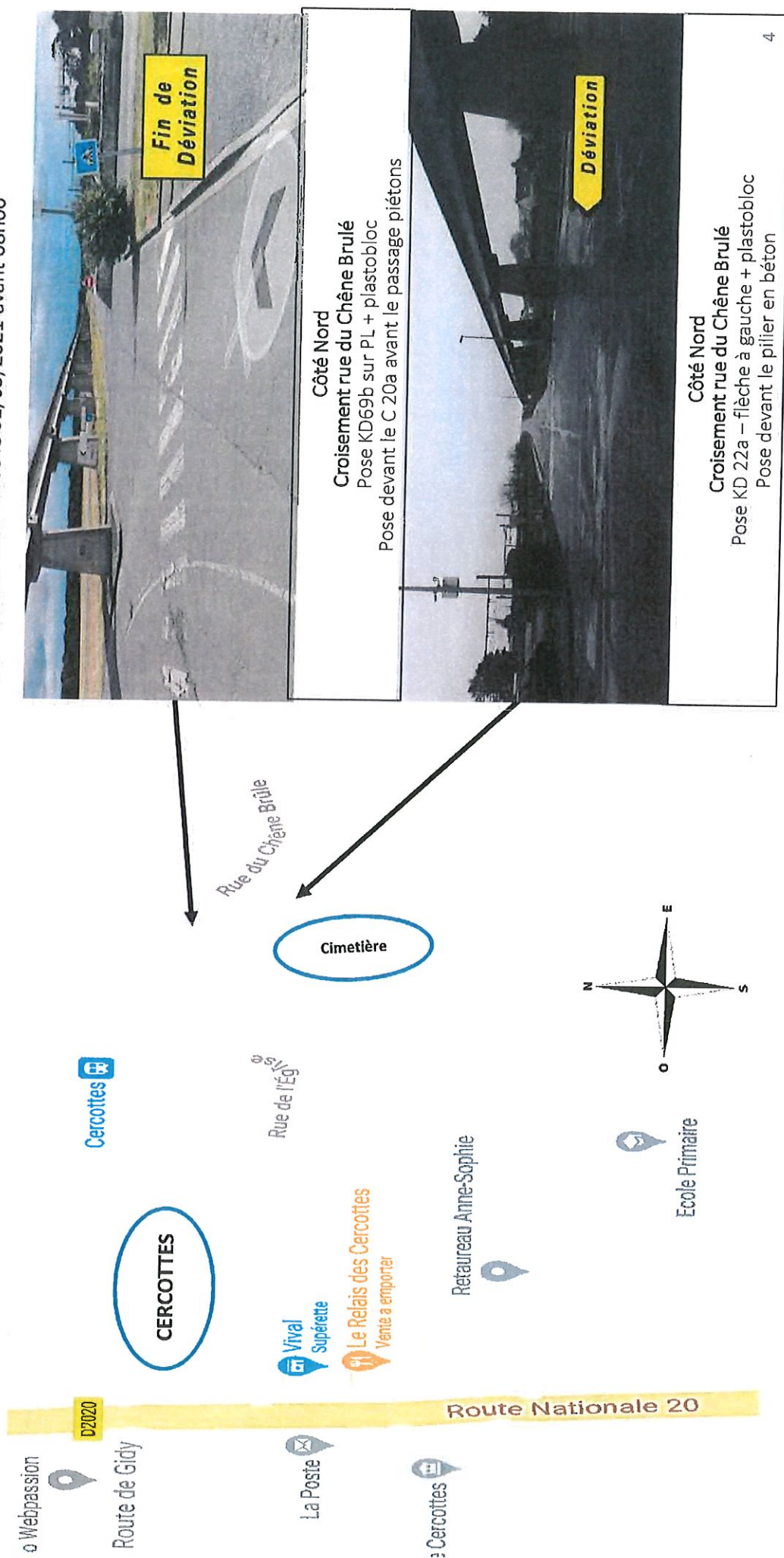
Croisement route forestière du Roi et chemin longeant la voie ferrée

- Pose KC1 « Route barrée » avec distance 200 m sur PL et plastobloc devant deux K16
- Pose devant le B1
- Pose KD 22a – flèche à droite + plastobloc
- Pose en face du Cédez le passage



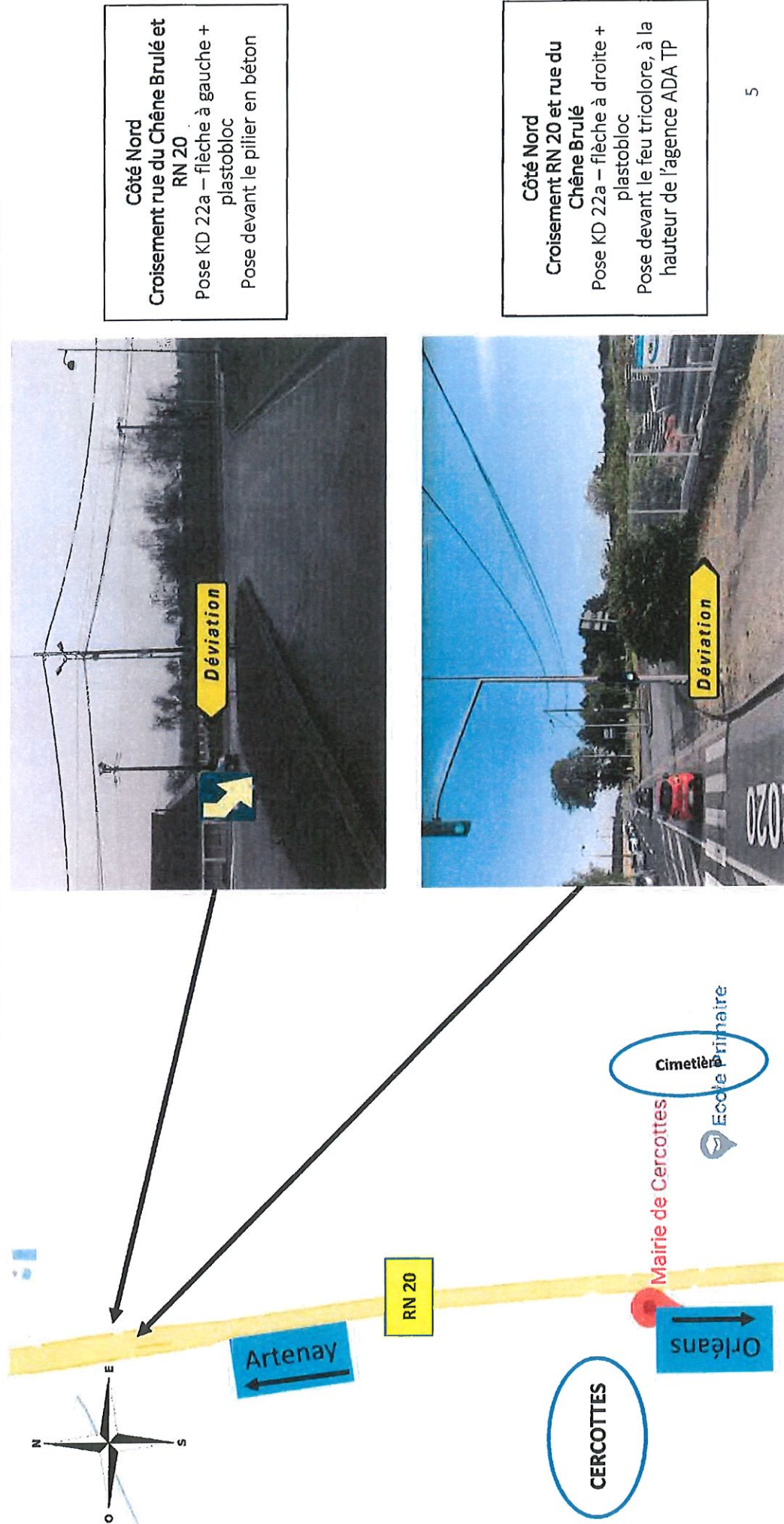
Fermeture du P.N 81 du 1er/03 au 19/03/2021 - RN 20 à SARAN

KC1 « Route barrée » avec distances et déviations sens Est – Nord – Ouest – Sud – Pose le 01/03/2021 avant 08h00



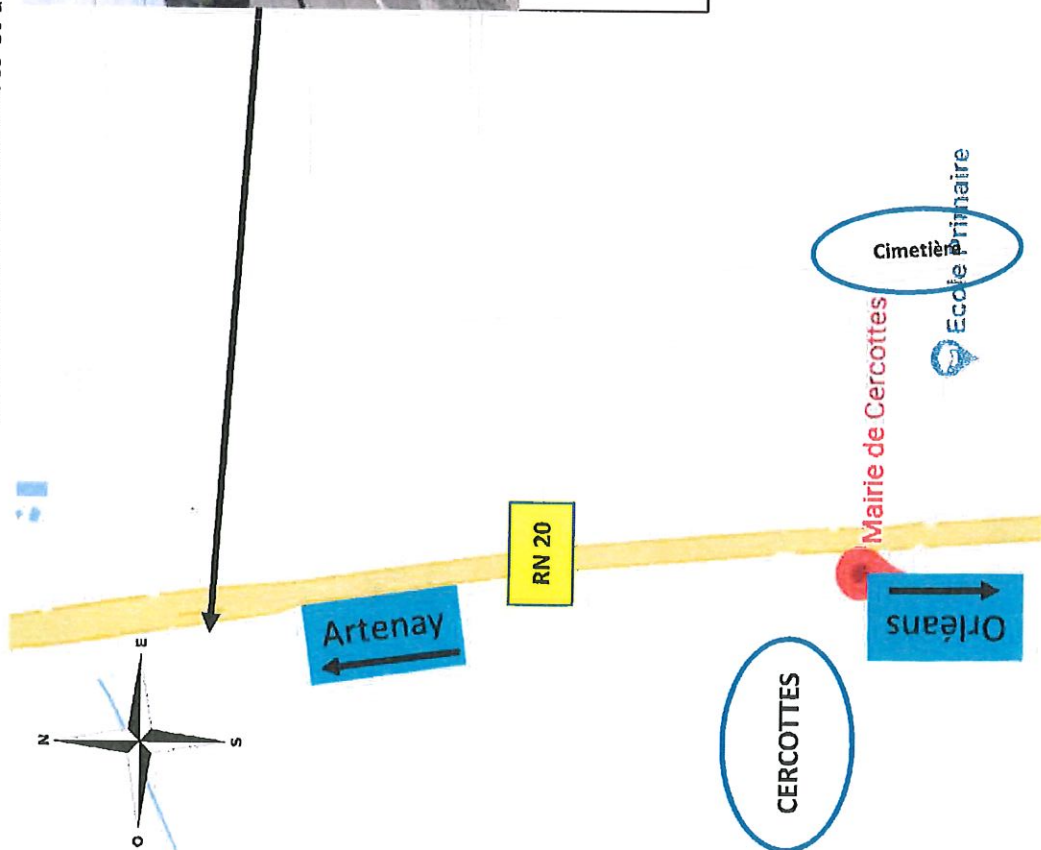
Fermeture du P.N 81 du 1er/03 au 19/03/2021 - RN 20 à SARAN

KC1 « Route barrée » avec distances et déviations sens Est – Nord – Ouest – Sud – Pose le 01/03/2021 avant 08h00



Fermeture du P.N 81 du 1er/03 au 19/03/2021 - RN 20 à SARAN

KC1 « Route barrée » avec distances et déviations sens Est – Nord – Ouest – Sud – Pose le 01/03/2021 avant 08h00



Côté Nord
RN 20

Pose KD 22a – flèche à droite + plastobloc
Pose devant l'A13b, en face de l'agence ADA TP